


Commande d'une SwissSign Managed Public Key Infrastructure MPKI-DV

Client

 Selon l'inscription au registre (du commerce)
officiel du pays concerné

Raison sociale

Rue

Numéro

NPA

Lieu

Canton/Land

Pays

Numéro de registre/IDE ou autres informations relatives à l'organisation, telles que l'URL

Adresse e-mail (facultatif)

Adresse de facturation

Reprendre l'adresse de facturation du client

Raison sociale

Adresse e-mail à laquelle seront envoyées les factures de SwissSign

Prénom de la personne de contact

Nom de famille de la personne de contact

Rue

Numéro

NPA

Lieu

Pays

Langue de facturation

Commande de produit : les prix s'entendent en par an hors TVA

	Nombre	Prix unitaire	CHF
SSL Silver validation de domaine www facultatif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DV SSL Silver Wildcard validation de domaine pour tous les sous-domaines	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
E-Mail ID Silver e-mail avec validation du domaine responsabilité jusqu'à CHF 10 000.- max.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix des certificats			<input type="text"/>
Rabais de volume		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix annuel total (net)			<input type="text"/>

1. Parties intégrantes

Font partie intégrante de la présente commande, par ordre hiérarchique décroissant, les éléments suivants :

- la commande dûment remplie ;
- les conditions générales (CG) pour Managed PKI Services (MPKI_GTC) : <https://www.swisssign.com/fr/managed-pki/managed-pki-service.html>
- les CG applicables de SwissSign AG : <https://www.swisssign.com/fr/agb-swisssign.html>
- les directives de conduite (la version actuelle de ces documents est disponible à l'adresse <https://www.swisssign.com/fr/support/repository.html>) ;
- PDS, PKI Disclosure Statement Certificate Services ;
- Subscriber Agreement (EUA) ;
- RPA, Relying Party Agreement ;

Les versions en vigueur des documents suivants s'appliquent en outre au moment de la délivrance du certificat (ces documents SwissSign sont publiés sur <https://www.swisssign.com/fr/support/repository.html>. Les nouvelles versions de ces documents seront publiées le jour de leur entrée en vigueur et communiquées par le biais de la page suivante : <https://www.swisssign.com/fr/support/systemstatus.html>) ;

Pour tous les certificats

- Trust Services Practice Statement (TSPS)
(SwissSign-TSPS.pdf)

i Attention : pour que la commande soit valable, le présent document doit être rempli et signé comme suit :

- responsables d'accès de la MPKI, page 4, chiffre 2 ;
- Adresse e-mail générale, notifications et publication des certificats, page 5.

Les documents suivants s'appliquent en outre à tous les certificats TLS

- Certificate Practice Statement for TLS certificates (CPS TLS)
(SwissSign-CPS-TLS.pdf)
- Certificate, CRL and OCSP Profiles for TLS certificates (CPR TLS)
(SwissSign-CPR-TLS.pdf)

Les documents suivants s'appliquent en outre à tous les certificats TLS à validation de domaine

- SwissSign DV CP – Certificate Policy for Domain Validated certificates (DVCP)
(SwissSign-CP-DV.pdf)

Les documents suivants s'appliquent en outre à tous les certificats S/MIME

- Certificate Practice Statement for S/MIME certificates (CPS S/MIME)
(SwissSign-CPS-SMIME.pdf)
- Certificate, CRL and OCSP Profiles for S/MIME certificates (CPR S/MIME)
(SwissSign-CPR-SMIME.pdf)

Les documents suivants s'appliquent en outre à tous les certificats LCP S/MIME à validation de domaine

- Certificate Policy according to Lightweight Certificate Policy (LCP)
(SwissSign-CP-LCP.pdf)

Ces documents sont soumis à la surveillance des auditeurs de SwissSign et leur contenu ne peut pas être modifié. Ils sont continuellement adaptés aux règlements et normes applicables aux autorités de certification. Il est possible de s'abonner aux notifications relatives aux modifications du contenu de la page Statut de système sur la page en question. Les modifications sont réputées acceptées dans la mesure où le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai d'un mois à compter de leur mise en ligne. L'opposition vaut résiliation ordinaire des contrats correspondants et peut entraîner la révocation de certificats dont la date de délivrance est postérieure à la modification. Une nouvelle version de la directive concernant la délégation de l'activité de bureau d'enregistrement doit toujours être approuvée et acceptée par écrit dans le cadre d'un renouvellement de la présente déclaration d'acceptation.

Les conditions générales du client sont exclues.

2. Désignation des responsables d'accès pour l'activité de bureau d'enregistrement et les notifications

Les personnes titulaires du droit d'accès peuvent effectuer les tâches nécessaires dans le cadre de la demande et de l'administration des certificats. Les personnes désignées sont habilitées à commander et administrer des certificats à validation de domaine.



Au moins deux responsables d'accès doivent être désignés comme fondés de procuration.

Responsable d'accès 1

Prénom, nom

Fonction

Entreprise

Canton/Land de l'entreprise

Pays de l'entreprise

Adresse e-mail

Téléphone

Responsable d'accès 2

Prénom, nom

Fonction

Entreprise

Canton/Land de l'entreprise

Pays de l'entreprise

Adresse e-mail

Téléphone

Responsable d'accès 3

Prénom, nom

Fonction

Entreprise

Canton/Land de l'entreprise

Pays de l'entreprise

Adresse e-mail

Téléphone

Responsable d'accès 4

Prénom, nom

Fonction

Entreprise

Canton/Land de l'entreprise

Pays de l'entreprise

Adresse e-mail

Téléphone

Responsable d'accès

ou l'accès responsable déjà validé par SwissSign AG à l'installation MPKI pour l'entreprise suivante:

Nom exact de l'entreprise avec une installation MPKI déjà existante :

Adresse e-mail générale pour les communications au client et l'interface CMC :

Dans le cadre de l'activité de bureau d'enregistrement, les responsables d'accès reçoivent des e-mails, p. ex. concernant l'échéance des certificats. Ces e-mails doivent être envoyés à l'adresse e-mail générale suivante du client, p. ex. informatique@exemple.com

Adresse e-mail pour les communications et l'interface CMC :

Notifications relatives à l'échéance des certificats

Aucune, étant donné que p. ex. le système utilisé pour le enregistrement automatique ou Mailgateway hse charge des notifications et renouvellements.

Notification aux responsables d'accès, mais pas au titulaire du certificat, 10 et 30 jours avant l'échéance du certificat.


Notification au titulaire du certificat et aux responsables d'accès, 10 et 30 jours avant l'échéance du certificat.

Les responsables d'accès sont toujours informés via l'adresse e-mail enregistrée dans le compte du client.

Publication des certificats par SwissSign

Le client souhaite publier ses certificats dans le répertoire général de www.swisssign.net (LDAP) afin qu'ils soient visibles pour chacun et que chacun puisse communiquer avec lui de manière cryptée.

Le client ne souhaite pas publier ses certificats.

 Si des prescriptions réglementaires exigent d'autres notifications, SwissSign s'en acquittera, indépendamment du choix effectué.

Domaines à configurer pour les e-mails publics sûrs et les certificats SSL

Insérez le domaine dans votre compte sur le portail [swisssign.net](http://www.swisssign.net) dans le menu « Domaines MPKI » en tant que responsable d'accès et atteste de l'accès en modifiant un fichier du domaine ou en modifiant l'enregistrement DNS.

Vous garantissez ainsi que vous avez inscrit SwissSign en tant qu'autorité de certification autorisée à délivrer des certificats dans les enregistrements DNS (CAA) des domaines indiqués ou qu'il n'existe aucune restriction concernant les autorités de certification autorisées à délivrer des certificats. Vous trouverez des détails concernant les enregistrements nécessaires à l'adresse <https://sslmate.com/caa>. Vous garantissez que tant que votre contrat est en vigueur, vous n'introduirez dans l'enregistrement DNS aucune restriction pour SwissSign en tant qu'autorité de certification autorisée à délivrer des certificats pour ce domaine.

3. Conclusion, durée et fin du contrat

L'envoi de la commande vaut commande contraignante d'une prestation soumise à paiement.

Par l'envoi de la commande, vous confirmez l'achat de la MPKI pour la période initiale indiquée ci-dessous et confirmez avoir lu, compris et accepté les CG SwissSign, y compris les annexes pertinentes pour le présent contrat.


Le contrat et la période de facturation commencent à courir à la date de la activation du service.


Le contrat est initialement valable pour une année et se prolonge automatiquement d'une année à l'expiration de cette période initiale.

Une fois cette période initiale écoulée, le contrat peut être résilié pour la fin de chaque période de validité, moyennant un préavis de trois mois.

Liste de contrôle et envoi de la commande

Veillez vérifier la liste de contrôle suivante avant d'envoyer la commande :

-  Pouvez-vous prouver que vous avez accès aux domaines ? Le DNS n'interdit-il pas l'émission par SwissSign (enregistrement CAA) ?

 Envoyez le document rempli à l'adresse suivante, au format PDF : **contracts@swissign.com** ou par poste à SwissSign, en format papier original.

SwissSign AG
Sales & Partner Management
Sägereistrasse 25
8152 Glattbrugg
Suisse

SwissSign confirme la réception de la commande par e-mail.



Abonnement au fil de notification RSS via les messages d'état du système (recommandé)

<https://www.swissign.com/fr/support/systemstatus.html>